

plaintes portées par la majorité des habitants des quartiers où se tiennent ces réunions.

—On prétend que quelques nuages se sont élevés entre le président de la république et son cousin M. Pierre Bonaparte.

—Un journal annonce que le prince de Canino a écrit à Louis Napoléon Bonaparte que si la France intervenait en faveur du Pape, il publierait certains documents de nature à compromettre gravement le premier fonctionnaire de la république unie et indivisible.

La Démocratie pacifique publie un article sur les ennemis de la propriété, commençant par ces mots : "La propriété n'a pas de plus dangereux ennemis que les propriétaires, et finissant par ceux-ci : "Nous trouvons enfin que tous les propriétaires qui veulent la propriété pour eux seuls sont les plus funestes ennemis de la propriété, et qu'ils finissent très promptement par la tuer, si les socialistes ne la sauvent pas."

—L'Etat saxon que le Pape ait réclamé l'intervention de l'Autriche ; mais il paraît certain que l'Espagne va intervenir. Les journaux Espagnols disent que le commandant des forces navales espagnoles dans la Méditerranée a été chargé de conduire Sa Sainteté à l'une des Iles Baléares que le souverain Pontife aurait choisie pour sa résidence.

—Le parlement anglais a dû s'ouvrir le 1er de février.

Nouvelles d'Italie.

Diverses correspondances de Rome nous apportent des détails sur l'effet produit par la dernière protestation du Souverain Pontife ; détails que les journaux italiens s'étaient bien gardés de reproduire, tant ils accusent d'abjection dans les hommes sous le joug desquels gémissent aujourd'hui les Etats romains. Tous les habitants de Rome ont été atteints par l'excommunication prononcée par le Saint-Père. Le parti démocratique lui-même en fut frappé. Sterbini, furieux, comprit qu'il allait se trouver dans une position difficile s'il n'organisa-t pas promptement une assemblée pour effrayer les honnêtes gens. Ciceruacchio fut mandé ; et lui, Ciceruacchio, le fameux tribun populaire, lui aussi, abandonné Pie IX. Il est devenu l'âme damnée de Sterbini, et s'est chargé d'organiser péremptoirement 50 décrets romains par mois, soit environ 200 francs. C'est moins cher qu'en France. Ciceruacchio se mit donc à la tête des misérables dont il est le chef ; ils se rangèrent deux par deux, et précédés d'une croix, s'en allèrent de la place del Popolo vers la via Fratrina en chantant le De Profundis et un Miserere improvisé pour la circonstance.

Arrivés au terme de leur course, les ignobles séides de Ciceruacchio s'arrêtèrent devant la porte d'un luogo commoda (nous n'osons traduire) ; là, ils s'agenouillèrent et entonnèrent le Libera, tandis que l'un d'eux, accompagné de quelques autres portant des torches, alla jeter dans la fosse la copie de l'excommunication prononcée par le Souverain Pontife.

Mais ces misérables n'avaient pas dit leur dernier mot. Ils se rendirent chez les curés qui le matin avaient lu au prône la protestation du Saint-Père, et se portèrent aux plus déplorables excès. Le curé de Sainte-Marie-Majore, qu'ils trouvèrent chez lui, fut assailli d'injures et de menaces. L'un d'eux allait le frapper, quand ce pieux ecclésiastique, voyant venir le coup s'écria : "Oui, malheureux, frappe, et repais-toi aussi de mon sang ; la mort ne m'effraye pas ; mais, toi, crains les jugements de Dieu !" La force et l'énergie avec lesquelles l'abbé Massari prononça ces paroles semblèrent désarmer ces hommes sanguinaires, qui se retirèrent en brisant çà et là quelques vitres et quelques objets du presbytère. De là, Ciceruacchio se rendit avec sa bande chez Mgr. Canali, patriarche latin de Constantinople et vice-gérant de Rome, pour lui dire que s'il avait encore le malheur de faire publier l'excommunication, il aurait affaire à lui ; mais ne l'ayant pu trouver, il se retourna vers le domestique et lui dit : "Dis bien à ton maître que s'il ne fait point déchirer les exemplaires de l'excommunication qu'il a envoyés aux curés, nous reviendrons le déclarer lui-même." Ce ne fut qu'aux instances répétées d'un de ses amis, informé à temps de la visite de Ciceruacchio, que le prêtre infirme, frappé dernièrement encore d'un second coup d'apoplexie, consentit avec bien de la peine à se réfugier chez cet ami pour éviter la visite de l'ennemi de Sterbini. Le surlendemain, Sterbini se présenta lui-même chez le vice-gérant, pour lui ordonner de déposer au ministère de l'Intérieur l'argentier et les objets de valeur des églises de Rome. Il fut reçu comme il le méritait par Mgr. Canali, que l'on a surnommé avec raison le prélat sans peur.

Le fils de Ciceruacchio, pire peut-être que son père, se présenta avec quelques autres brigands à l'imprimerie du Giornale romano. S'élançant dans le bureau, il se

jeta sur un jeune homme qui se trouvait là, et lui posant un poignard sur le cou, il lui demanda toutes les copies de l'excommunication. Forcé fut au jeune homme de livrer la protestation.

Toutefois, les mesures prises par Sterbini pour empêcher cette protestation n'ont pas eu les résultats qu'il espérait. Dans la soirée du 12, des gardes civiques, en nombre assez considérable, lui firent placer de nouveau aux portes des églises, à tous les coins de rues et à tous les principaux édifices, de sorte que le lendemain matin, tout le peuple put la lire à son aise.

Il était question depuis plusieurs jours d'une nouvelle parade sacrilège. Cette fois c'était les armes du Saint-Père qu'on voulait jeter dans le Tibre. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville pour empêcher cette démonstration. Les gardes civiques étaient décidés à faire feu sur les séides de Sterbini s'ils tentaient de réaliser leur infâme projet.

D'après l'ordre du Saint-Père, des prières publiques ont été faites dans toutes les églises pour implorer la miséricorde du Tout-Puissant sur l'Etat pontifical ; dans cette occasion, on exposa à Saint-Pierre le bois de la vraie croix, et le voile de sainte Véronique. Or, sur celui-ci on ne distinguait plus les traits sacrés de Notre-Seigneur. "Le troisième jour de l'exposition, dit le correspondant de la Voie de la vérité, le voile se colora de lui-même, et la figure de Notre-Seigneur se montra comme toute vivante au milieu d'une douce lumière ; les chanoines qui étaient de garde auprès de la sainte relique firent immédiatement avorter le clergé de la basilique, on sonna les deux bourdons, le peuple accourut, l'impression la plus inexplicable était sur tous les visages, beaucoup pleuraient, et tous étaient comme frappés du prodige. Un notaire apostolique fut appelé, un acte fut dressé pour constater le fait à la postérité ; la copie de l'acte fut envoyée au Saint-Père, à Gaète."

Depuis plusieurs jours on ne s'entretient à Rome que de cet étonnant prodige. Le soir du jour de ce miracle (qui dura trois heures), on fit toucher quelques voiles en soie blanche, sur lesquels est représentée la sainte face, au voile miraculeux. Ces voiles doivent être envoyés en France.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écrivain, Montréal, autorisé par nous à percevoir les argents et à en donner quittance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 19 FÉVRIER 1849.

Correspondance Parlementaire.

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE V.

Montréal 16 Février.

MR. LE RÉDACTEUR,

Depuis ma dernière correspondance, et je vous prie de me pardonner et d'attribuer à mes occupations la rareté de mes lettres, deux mesures sont venues devant la chambre ; l'affaire Vansittart qui s'est terminée par une adresse à son Excellence, le priant de prier M. Vansittart d'une situation du revenu anné d'à peu près £160.—La condamnation de M. Vansittart a déchaîné les esprits du parti tory, hors de la chambre, et certains journaux de cette couleur politique nous promettent déjà des scènes à la Cromwell ; et l'un d'eux disait que les bayonnettes en leurs mains valent mieux que la masse et la majorité aux mains du parti libéral et du parti français.

La question de l'indemnité en faveur des pertes de 1837 et 38 est venue augmenter l'excitation jusque là qu'hier soir, un coup de main a été tenté sur l'assemblée, du moins, l'opinion générale s'accorde à dire que le plan en était formé et la coïncidence de ce qui a eu lieu avec les articles de certains journaux et la convocat on d'une assemblée au marché Bonsecours, tendent à corroborer cette opinion. Je viens à la description de ce qui a eu lieu hier.

Il était à peu près 5 1/2 heures de l'après-midi, M. le solliciteur général Blake avait la parole et depuis à peu près une heure, il flagellait l'opposition, et lisait les documents relatifs aux affaires de 37 et 38, tentant à prouver que le peuple avait été porté à la violence par la mauvaise administration et les injustices du gouvernement colonial avisé par la family compact, lorsque Sir Allan McNab se levant, s'écria : "cette induction est un mensonge." Cette exclamation excita dans les galeries quelques applaudissements auxquels on répondit, aussi des galeries par des sifflets ; l'Orateur appela à l'ordre et réussit après quelques minutes à arrêter les échanges de réclama tions, de cris à l'ordre et le tumulte. L'excitation était à son comble, Sir Allan demanda à M. Blake une rétractation ; celui-ci aver fermé : répondit : jamais, jamais, jamais. De nouvelles démonstrations dans les galeries attirèrent des cris de : "Videz les galeries, videz les galeries !" L'Orateur ordonna au public d'évacuer l'enceinte ; cet ordre fut reçu par le cri de "Non" prononcé par un individu, et dans le même temps un jeune homme s'élançant par dessus les bancs occupés par le public tomba au milieu d'un groupe dans la galerie de gauche où se portèrent quelques individus placés dans la galerie de droite. Quelques conseillers législatifs, et plusieurs membres, le sergent d'armes et quelques messagers s'élançèrent par dessus la balustrade et se portèrent au lieu de Pémente ; d'autres membres volèrent au secours des Dames qui, en grand nombre, se tenaient sur les bancs de l'avant et les firent descendre dans l'enceinte législative. Les autres membres demeurèrent assis sur leurs sièges ou debout près de leurs bureaux. Enfin, après un quart d'heure de tumulte, de cris et de mêlée, les galeries furent vidées et l'assemblée continua pour quelques minutes jusqu'à l'heure fixée pour l'ajournement.

On nous promet, dit-on, quelque chose de plus sérieux, et une assemblée du parti tory à lieu demain à 7 heures au marché Bonsecours.

Tout à vous, J. C. T.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET D'HALIFAX.

Nos lecteurs ont vu que les habitants de Rimouski s'étaient engagés à donner gratuitement le terrain nécessaire pour la construction du chemin de fer de Québec à Halifax. Les habitants de Ste. Anne La Pocaillère ont adopté une résolution au même effet. Nous croyons devoir engager la population des autres paroisses en bas de Québec à imiter le noble exemple que viennent de lui donner les propriétaires de Rimouski et de Ste. Anne. En secondant par le seul moyen qui soit en leur pouvoir l'exécution du chemin projeté, les habitants des comtés de Dorchester, de Bellechasse de l'Islet, de Kamouraska et de Rimouski, avanceront non seulement les intérêts généraux du district de Québec en particulier, mais encore ouvriront à l'agriculture une voie nouvelle dont ils recueilleront des avantages inappréciables. Que dans chaque paroisse, les habitants se réunissent sans délai et montrent qu'ils savent apprécier l'utilité et l'importance du chemin projeté.

On verra par la lettre de notre correspondant de Montréal, que les orés avaient voulu avoir, eux aussi, sur 15 min ; mais leur tentative a échoué. Ils promettent de prendre leur revanche prochainement. Nos lecteurs apprendront avec beaucoup de satisfaction, nous n'en doutons pas, que Sir Allan McNab le chef de ces Tories que M. Papineau traite meilleurs qu'ils ne le pensent, a traité les Canadiens-français d'étrangers au pays.

Mr. le grand-vicaire Mailloux a prêché à la messe et à vêpres, hier, à l'église de St. Roch, en faveur de la si noble cause de la tempérance. Ce révérend monsieur a en partout du succès dans la croisade qu'il a nouvellement entreprise contre l'intempérance, et 78,000 canadiens sont venus s'inscrire à sa voix, membres de la société de la croix. Nous appelons d'ailleurs l'attention de nos lecteurs sur le rapport de la retraite spirituelle que viennent de terminer les Fidèles de la Pointe-Levy.

Nous attendons par le télégraphe des nouvelles de l'assemblée des loyaux qui a dû avoir lieu samedi à Montréal. La dépêche reçue ce matin n'en dit pas un mot.

Nous voyons par la Gazette de Montréal que le célèbre Doric Club, va s'organiser de nouveau.

Ceux qui désiraient se rendre promptement et confortablement à la Californie, seront bien de s'adresser à M. J. W. Pounthim qui doit construire un ballon destiné à faire ce voyage. Le prix n'est que 200 piastres et le trajet aura lieu en 36 heures. S'adresser au no. 56 rue St. Jacques Basse-Ville.

Le rév. père Larkin a été nommé évêque de Toronto.

Un dîner public doit être donné à Mr. Vansittart par ses anciens collègues, à l'hôtel Daogana, pour le consoler de la perte qu'il vient de faire de sa charge d'inspecteur des licences.

Le froid est toujours considérable. Samedi le thermomètre était à 22 degrés au dessus du zéro. Le pont du fleuve prend chaque jour de plus grandes dimensions. Il s'étend jus-ques près de la paroisse de St. Michel.

Un triste accident.—La chambre des députés de la Virginie a été jeudi dernier le théâtre d'un accident qui rappelle l'attaque mortelle dont fut frappé M. John Quincy Adams, dans le sénat des Etats-Unis. Un des membres de l'assemblée, M. John W. Thompson venait de prendre la parole, lorsque tout-à-coup il s'affaissa sur son siège, en demandant un verre d'eau. Avant qu'on eût pu l'apporter, M. Thompson avait complètement perdu connaissance, et malgré les prompts secours qui lui furent administrés, il expira quelques instants après, dans la salle même des séances.—(Cour. E. U.)

AMENDEMENTS.

Qui seront proposés par M. Copley aux résolutions présentées par M. le procureur-général Lafontaine, au sujet des pertes résultant de la rébellion.

Proposé.—Que tous les mots après "résolu" dans la première résolution soient biffés, et les suivants insérés :

"Qu'afin de constater l'étendue des pertes et dommages que les loyaux habitants du Bas-Canada ont soufferts durant ses années 1837 et 1838 par le fait d'hommes violents et humble adresse a été unanimement adoptée par l'assemblée législative de cette province, le 28me jour de février 1849, et par elle présentée au très-honorable Charles Théophilus-Baron Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant Son Excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assister aux habitants de cette partie de la province, et devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées pendant la rébellion de 1837 et 1838."

Proposé.—Que tous les mots après "résolu" dans la cinquième résolution soient biffés, et les suivants insérés :—

"Que Sa Majesté ayant récemment, dans l'exercice de sa royale prérogative de merci, daigné gracieusement relever des peines infligées pour leur trahison les hommes égarés qui ont pris les armes contre leur souverain en 1837 et 1838, le comité est d'avis qu'on ne pourrait choisir une occasion plus favorable pour assurer aux braves qui, fidèles à leur allégeance, ont exposé leur vie et leurs biens pour la défense de leur pays, une ample compensation pécuniaire pour les pertes qu'ils peuvent avoir éprouvées, et que les faits particuliers relatifs à ces pertes qui n'ont pas encore été payées ou dédommagées, forment le sujet d'une enquête minutieuse sous l'autorité de la législature, dans le but de les payer."

Proposé.—Que tous les mots après "résolu" soient biffés, et les suivants insérés :—

"Comme l'opinion de ce comité, qu'autorité devrait être donnée au gouverneur-général en conseil d'émettre des décrets au montant de £ ou telle autre somme modeste qui sera suffisante pour cet objet, payable à même les licences d'auberge de cette partie de la province et devant le Bas-Canada, à on avant l'expiration de vingt années de leur date respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à même les dites licences tel jour et en telle année qui y seront mentionnées."

Proposé.—Que tous les mots après "résolu" dans la septième résolution soient biffés, et les suivants insérés :—

"Comme c'est l'opinion de ce comité, que le projet de toute débeture émise en vertu de l'autorité de l'acte passé dans la neuvième année du règne de sa majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Bas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de mariage," devrait avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle débeture sont payables, de l'échanger contre une débeture pour un montant égal, à être émise en vertu de tout acte qui sera passé pour mettre à effet les résolutions ci-dessus ; et que les intérêts, alors payables sur telle débeture devraient en tout temps être payés à même le dit fonds des licences d'auberge ; et que les produits de toute cette partie du fonds des licences de mariage provenant du Bas-Canada, qui ne sera pas nécessaire pour payer le principal et les intérêts de toute débeture non échangée, soient ajoutés au dit fonds des licences d'auberge."

Tempérance.

A une assemblée de toute la paroisse de la Pointe-Levy, tenue devant l'ancien presbytère de la dite paroisse, le 9 février courant, M. le lieutenant-colonel Robertson fut appelé à la présidence, et Jean-Baptiste Couillard, écuyer, notaire, fut nommé secrétaire.

Après que M. le président eut expliqué en peu de mots le but de l'assemblée, il a été résolu unanimement :

1o. La consommation des liqueurs fortes, telle qu'elle a eu lieu dans notre pays, a été grandement nuisible au bien de ses habitants en général.

2o. L'usage des boissons enivrantes, à part les cas de nécessité, n'est nullement nécessaire aux particuliers.

3o. Cette assemblée et l'opinion qu'elle ne peut travailler plus sagement au bonheur de la paroisse de la Pointe-Levy, qu'en s'associant au grand nombre de ses compatriotes engagés dans la sainte cause de la Tempérance totale.

4o. Les paroissiens de la Pointe-Levy jugent qu'il est nécessaire au maintien de la Tempérance, tant pour eux mêmes que pour ceux de leurs compatriotes qui fréquentent leur paroisse, que la vente des liqueurs fortes y soit déconseillée.

5. Cette assemblée est d'avis qu'il serait avantageux au bien être général de cette paroisse d'employer de préférence dans les travaux publics et particuliers, les ouvriers et les journaliers qui soient reconnus pour être sobres et tempérants.

6o. Les paroissiens de la Pointe-Levy désirent favoriser ceux d'entre eux qui feront le généreux sacrifice d'abandonner le commerce des liqueurs fortes, et ne pas encourager ceux qui voudraient encourager ce commerce.

7o. Qu'il soit adressé immédiatement une requête au Parlement provincial aux fins d'obtenir les vues de cette assemblée, par la demande de l'abolition des auberges.

Après quoi, des remerciements furent votés à M. le président et à M. le secrétaire.

Pointe-Levy, 9 février, 1849.

(Signé.)

CHARLES ROBERTSON,

Président.

Vraie copie,

JEAN-BAPTISTE COUILLARD,

Secrétaire.

A Monsieur Alexis Mailloux, vicaire-général.

Monsieur le grand-vicaire. C'est pour la seconde fois que les paroissiens de la Pointe-Levy ont reçu les bienfaits de votre ministère sacré. Il n'y a que quelques années, vous vintes ici, monsieur le grand-vicaire, réveiller les âmes plus ou moins endormies, comme en bien d'autres lieux, par de longues années de prospérité matérielle.

C'est une vérité qu'il faut s'avouer aujourd'hui, puis-qu'une nouvelle ère de vertus chrétiennes et de paix sociale s'ouvre sur tous les points du pays, c'est que le Canada catholique, réputé par l'étranger si moral et si religieux, avait néanmoins dans ses mœurs un germe de destruction qui tôt ou tard, eût attiré sur lui les plus justes malédictions du ciel.

Quel eût été ce élément ? Il n'est que trop aisé de le dire, monsieur le grand-vicaire, quand nous voyons de nos jours les vices que les chrétiens, pour avoir oublié Dieu et rejeté son Christ, livrés aux terribles journaliers de l'Amérique, à la confusion des doctrines et au dernier degré peut être de la corruption des mœurs.

Mais, nous osons le croire, par un trait particulier de la divine Providence, qui n'a pas agi ainsi à l'égard de toute nation, la main de Dieu nous a saisis sur la pente de l'abîme, nous, peuple canadien ; et touchant nos cœurs, en tant nos yeux elle nous a fait reconnaître à temps et la profondeur de l'abîme et la grandeur du bienfait qui nous en retire.

Or, monsieur le grand-vicaire, et vous, respectables pasteurs qui avez si dignement partagé les travaux de cet homme de Dieu, à qui, après Dieu, après les deux pères si pleins de gloire, auxquels il a confié la direction de cette paroisse, devons-nous ce bienfait providentiel, si ce n'est à vous, messieurs ? Veuillez donc croire au sentiment de la libère que nous éprouvons tous, nous les paroissiens de la Pointe-Levy, en venant ici vous rendre les plus justes hommages de notre vive reconnaissance et de nos respects.

Nous, paroissiens, nous-mêmes, vous n'auriez point à secouer contre nous la poussière de vos pieds, en nous laissant. Nous savons maintenant combien la paroisse de la Pointe-Levy, centre d'influence et d'intérêts pour une si grande partie du pays, doit tenir fort et ferme aux engagements qu'elle vient de prendre dans l'intérêt de la religion, des mœurs, et du bien-être matériel.

Monsieur, Veuillez, Monsieur-général, (\*) emporter avec vous, le souvenir de la puissance que la religion exerce encore si glorieusement parmi vos chers compatriotes. Vous allez dit-on, prêcher à vos sauvages la tempérance en vertu de la puissance de la croix ; nous nous réjouissons d'avance des succès infaillibles que vous obtiendrez. Dites à ces nations que leurs frères, les Blancs de

(\*) Monsieur l'Evêque de Québec de Vancouver.